

QUESTIONS (16 points)

1. Les UVA sont-ils moins dangereux que les UVB? Justifiez votre réponse. (4 points)

Au premier abord oui, les UVA sont moins dangereux que les UVB.

Les longueurs d'onde des UVA sont supérieures à celles des UVB, donc moins efficace à induire un érythème actinique, leur énergie est inversement proportionnelle à l'intensité; en conséquence les UVA auraient moins d'effet carcinogène que les UVB.

Dans une seconde réflexion non, les UVA sont aussi dangereux que les UVB.

À dose proportionnelle, il faut dix fois plus d'UVA que d'UVB pour induire un accident actinique similaire à celui que provoqueraient des UVB.

2. Est-il vrai que le bronzage protège l'individu du soleil? Commentez et justifiez votre réponse. (6 points)

Au premier abord, pour les phototypes les plus foncés, le bronzage et l'épaississement de la peau protégeraient le patrimoine cellulaire (immunitaire et génétique).

Leur protection est dite adaptative car leur facteur de photo-protection a une certaine capacité à augmenter dans le temps, passant du simple au double, en 8 à 21 jours, la faculté « auto protectrice » des peaux claires est 6 fois inférieures.

Dans une seconde réflexion, le bronzage ne protège pas du soleil.

Il est principalement une réaction de l'organisme en réponse à une agression. L'effet protecteur est insuffisant à lui seul, et de plus, il est inégal entre les phototypes III-IV et V-VI (le taux de mélanine est considérablement variable entre les différents phototypes).

3. Citez les précautions qu'un(e) client(e) doit prendre avant de réaliser une séance UV. (3 points)

- Ne pas être photo-allergique;
- ne pas être sous traitement de substance photo-sensibilisante et/ou photo-toxique;
- ne pas porter d'accessoires photo-sensibilisants pendant la séance;
- ne pas surconsommer de compléments alimentaires qui facilitent le bronzage;
- ne pas posséder de dermatose contre-indiquée;
- ne pas porter de produits cosmétiques ni être parfumé;
- ne pas s'appliquer de produits antisolaires;
- porter les lunettes spécifiques aux normes CE pendant la séance;
- prendre une douche avant la séance;
- prendre connaissance des effets du rayonnement UV, faire diagnostiquer son phototype;
- respecter les conseils d'utilisation et de mise à disposition des appareils par les opérateurs UV;
- s'assurer que la cabine et le solarium soient propres et désinfectés.

4. Comment un opérateur UV conditionne-t-il l'accès de ses clients aux solariums? (3 points)

- Il interdit aux mineurs l'accès aux UV;
- il questionne la clientèle sur ses antécédents familiaux, ses expositions antérieures et actuelles;
- il questionne la clientèle sur son état de santé;
- il recherche la consommation médicament ou substance photo-sensibilisants;
- il repousse les séances, voire les refuse en cas de photosensibilité et de photo-allergie;
- il limiter voire interdit l'accès aux UV aux personnes présentant une contre-indication médico-légale;
- il désinfecte la cabine UV et les appareils;
- il alerter de l'incidence des UV.

CAS PRATIQUE (4 points)

5. Pour chacun d'eux, quel est leur phototype? Que leur conseillerez-vous? Présentez vos réponses sous la forme d'un tableau. (4 points)

Tableau n°4

Tania jeune femme à gauche	Phototype (et caractéristiques)	Gène brun clair, phénotype châtain. Dotée de mélanine noire, l'eumélanine. Phototype IV. Capacité à bronzer bien, brûle rarement. Erythème actinique est donc toutefois possible. Compétente à une pigmentation adaptative.
	Votre conseil	Séance de bronzage artificiel possible. Ne pas dépasser 2 expositions par semaine. Espacer de 48 heures chaque séance. Ne pas dépasser 30 expositions par an. Porter les lunettes spécifiques est obligatoires pendant la séance.
Tom jeune homme à droite	Phototype (et caractéristiques)	Phototype II, bronze peu et brûle. Compromis face aux UV artificiel.
	Votre conseil	Séance de bronzage artificiel à reconsidérer. Abandon de l'exposition aux UV conseillé. Prévenir des risques de cancers cutanés encourus démontré par l'influence de ce phototype.